

I

LA TUTELLE FRANCAISE

(1608-1760)

Sous le régime français par exemple, de 1608 à 1760, le Canada fut l'enjeu du conflit qui met perpétuellement aux prises deux races faites pour s'entendre, puisqu'elles sont de même lignée. Chaque prise de corps entre Français et Anglais eut sa répercussion sur le sol lointain de la Nouvelle-France.

1. LA LUTTE CONTRE LA CONQUÊTE ANGLAISE

Dès 1628, vingt ans après la fondation de Québec, Kertk entreprend, au nom de son roi, de mettre la main sur " le plus beau joyau de la couronne de France ". Il ne l'eut pas plus tôt saisi qu'il dut le rendre. Le traité de 1632, conclu à Saint-Germain-en-Laye, restituait à la France sa colonie perdue.

L'Angleterre n'abandonna point pour cela ses ambitions. En 1690, William Phipps braquait sur les remparts de Québec la gueule de ses canons. La fière attitude de Frontenac, qui lui répondit " par la bouche " des siens, força l'héritaire ennemi à retraiter une fois encore. ³

Walker, un autre de ses représentants, ne fut pas plus heureux. Avec une flotte considérable pour l'époque (1711), il descend, protégé par la brume, le fleuve géant. L'avantage

³ Myrand (Ernest) : *Sir William Phipps et la bataille de 1690.* — *L'Association catholique* (15 mars 1904) considère toute cette période comme un drame en trois actes : " exploration du pays, jusqu'en 1635 ; prise de possession des âmes par l'évangélisation, jusqu'en 1670 ; achèvement de l'empire français dans l'ouest, jusqu'en 1682 ".